

Accueillir et soigner la population à l'hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes à la fin du XVIII^e siècle (1767-1787)

par Jérémy Régavel

A la fin du XVIII^e siècle, la ville de Troyes compte entre 25 et 30 000 habitants selon les sources. En 1770, 12 000 ouvriers y habitent. Parmi eux, la classe des indigents est représentée par les fileuses et les tisserands. En 1767 éclate une émeute, due à l'augmentation du prix du blé. Les Troyens pillent les greniers, le marché au pain, et s'emparent d'un convoi de blé. Il faut l'envoi de soldats pour rétablir l'ordre. Cet épisode se renouvelle en 1775, année de la « Guerre des farines ». Les récoltes de 1767 et 1774-1775 ont été très mauvaises, et en 1782-1783, la crise industrielle fait 800 chômeurs. Ils sont 1 500 en 1787. Face à ces crises, l'assistance publique accueille les plus pauvres. L'hôtel-Dieu-le-Comte sert ainsi de refuge, ses murs protègent du froid et de la faim, même si les conditions de vie et d'hygiène y sont rudimentaires. Troyes a la particularité de ne pas compter d'hôpital général, mais un hôtel-Dieu, ainsi que quelques autres établissements. Cet hôtel-Dieu a été fondé en 1157 par Henri le Libéral, comte de Champagne. De gros travaux y ont lieu durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Une aile pour les femmes est construite en 1750, une autre salle pour les femmes en 1754, une aile ouest en 1755. Une grille majestueuse est apposée à l'édifice, une nouvelle chapelle est bâtie (1758-1762), et un cadran solaire est posé (1764). L'hôtel-Dieu accueille tous ceux qui s'y présentent.

L'accueil

Après avoir franchi la grille d'entrée, le malade, le pauvre ou le mendiant venant se faire soigner, doit présenter son billet de recommandation, écrit et signé de la main d'un curé, d'un des directeurs de l'hôpital, ou encore du Lieutenant général de police, ou bien son billet d'entrée, imprimé, délivré par la ville. Les soldats ont leur propre billet d'entrée.

Le malade peut entrer à n'importe quelle heure de la nuit ou du jour, et c'est au portier de décider, en cas de retour, de son accès.

Une fois accepté, le malade abandonne ses vêtements pour mettre ceux de l'hôpital : une culotte de grosse toile ou treillis, règle adoptée en 1761. Les enfants abandonnés sont recueillis par le système du tronc.

Certains malades sont pensionnaires et doivent s'acquitter d'une somme importante. D'autres payent selon la durée du séjour ou contractent des dettes pour payer ce dernier.

En 1786, chaque malade dort dans un lit de trois pieds et demi de large, séparé des lits voisins par un espace de deux pieds. La promiscuité est grande. Le lit